

REGLEMENT INTERIEUR – extraits

RESTAURATION SCOLAIRE

1) **Fonctionnement**

La restauration scolaire (self-service) fonctionne du lundi au vendredi inclus. Le premier service débute à 11:30 et le second à 12:30.

L'élève devra afficher sur son Smartphone le QR Code qu'il aura téléchargé depuis GEC en ligne ou se munir de l'impression papier de son QR Code (chaque élève devra en conserver un exemplaire dans son sac en cas de besoin).

Pour les nouveaux élèves entrant au lycée en septembre 2021, les identifiants et les mots de passe informatiques pour le paiement, la réservation et le QR code en ligne seront délivrés aux familles via la boîte mail du responsable financier.

Vous avez la possibilité de réserver et payer en ligne sur le site du lycée :

www.lyceelinoventura.com

2) **Inscription**

Pour pouvoir déjeuner dès la semaine suivant la rentrée, il faut :

- compléter le dossier d'inscription
- prévoir un règlement **en ligne** sur le site du lycée ou un chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Lino Ventura (50,00€ pour une avance des repas)
- Fournir un RIB du responsable financier de l'élève pour le remboursement éventuel du solde et pour le versement de la bourse aux bénéficiaires.

Tout dossier incomplet sera refusé.

Il est possible de s'inscrire en cours d'année dans les mêmes conditions.

3) **Prix et règlement des repas**

Le prix des repas est fonction du quotient familial (voir le dossier d'inscription). Le règlement des repas se fait soit par chèque (mentionnant au dos le nom et le prénom de l'élève) à l'ordre de **l'Agent Comptable du Lycée Lino Ventura**, soit par **internet**.

4) **Réservation et annulation des repas**

Les réservations et les annulations se font au plus tard deux jours à l'avance (en excluant le samedi et le dimanche dans ce décompte)

Exemple :

<i>Je mange le</i>	<i>Je réserve au plus tard le</i>
Lundi	Jeudi qui précède
Mardi	Vendredi qui précède
Mercredi	Lundi qui précède
Jeudi	Mardi qui précède
Vendredi	Mercredi qui précède

L'exception : pour les périodes de vacances et de stage les élèves doivent réserver impérativement durant la semaine précédant la sortie.

L'élève est libre de planifier ses repas. Pour passer au self, il doit absolument présenter son QR code.

Très important :

L'élève doit être vigilant et ne pas négliger son crédit, car si le solde est insuffisant, la réservation et l'accès au self seront impossibles.

Remarques :

Tout repas est payé à la réservation. En cas de litige, aucun recours n'est possible suite à la décision prise par l'établissement.

Attention : Les élèves qui n'ont pas réservé ne pourront pas déjeuner au service de restauration.

Le remboursement d'un repas n'est possible que sur présentation d'un certificat médical.

Bourse des lycées

Pour les élèves bénéficiaires de la bourse nationale, elle sera versée dans son intégralité aux responsables financiers à chaque fin de trimestre. En cas de difficultés particulières, une prise en charge par des fonds sociaux pourra être étudiée. La demande devra être formulée auprès de Madame l'Assistante Sociale qui instruira le dossier dans le respect de l'anonymat. Les demandes de rendez-vous se feront auprès des responsables de la Vie Scolaire. Une commission décisionnaire présidée par le Chef d'Établissement se réunira pour l'étude des dossiers.